



Salon du Livre de Figeac 2017

Règlement du concours littéraire.

Lors du salon du livre le 9 avril 2017 à Figeac, seront décernés les prix littéraires de la Ville de Figeac et le prix des Commerçants.

Le jury est composé de lecteurs assidus.

Article 1:

Le concours littéraire ne concerne que les **romans** (policier, de terroir, de fiction, d'aventure, jeunesse etc.) aucunes autres œuvres ne peuvent concourir.

Article 2:

En envoyant son bulletin de préinscription pour le concours littéraire, tout auteur désirant concourir devra envoyer un livre (**qui ne sera pas rendu, quelles que soient les décisions des organisateurs.**)

L'expédition et la réception de ce livre ne donnera pas droit à une inscription automatique au salon.

Article 3 :

Ne pourront recevoir de prix que les auteurs présents au salon.

Article 4:

Les livres reçus passeront une première sélection auprès d'un jury.

12 livres maximum seront retenus pour être lus par les lectrices et lecteurs qui noteront les ouvrages pour l'attribution des prix littéraires.

Les auteurs sélectionnés pour le concours devront rapidement envoyer **2 livres supplémentaires** afin d'en faciliter la lecture par notre jury.

Vos ouvrages devront nous parvenir au plus tard le **1er décembre 2016.**

Article 5:

Après l'attribution des prix, tous les livres, retenus ou non, seront donnés à une bibliothèque.

Article 6:

Les décisions des membres du jury et des organisateurs seront sans appel.